



**Ville de
Châteauroux**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Conseil municipal du 13 novembre 2014

Sommaire

I – Introduction

II – Perspectives financières et économiques 2015

III – Orientations budgétaires 2015

- A – Les recettes de fonctionnement
 - Les transferts de l'Etat
 - Les produits de la fiscalité directe locale
 - Les reversements de la CAC
 - Les autres recettes
- B – Les dépenses de fonctionnement
 1. Les charges de personnel
 2. Les subventions
 3. Les autres charges de fonctionnement courant
 4. Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales
 5. Les intérêts d'emprunt et le classement de la dette dans la charte de bonne conduite (charte Gissler)
- C – L'autofinancement
- D – La section d'investissement
 1. Les recettes externes
 2. Les emprunts
 3. Les dépenses d'équipement

I – Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget. La délibération n'a pas de caractère décisionnel.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale et, à cette occasion, sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière.

Elle permet de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations des politiques économiques, sociales, éducatives, culturelles, sportives, sécuritaires mises en place au profit des citoyens de la commune.

II – Perspectives financières et économiques 2015

En Europe, la croissance économique peine à se confirmer et de nombreux États n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'activité qu'ils connaissaient avant la crise. Par ailleurs, l'inflation est d'un niveau très faible.

La France s'est engagée à réduire son déficit public pour atteindre 4,4 % du PIB en 2014 et 4,3 % en 2015 pour passer sous les 3 % en 2017.

La réduction du déficit budgétaire demeure une priorité de l'État qui fait partager l'effort de rétablissement des comptes publics, aux administrations publiques dont les collectivités territoriales. C'est ainsi que, sur le programme de 50 Md€ d'économies envisagé sur la période 2015-2017, 11 Md€ sont supportés par les collectivités territoriales. Cette contribution est établie sur la base du poids des collectivités territoriales dans les finances publiques. Elle vient compléter une première baisse des dotations en 2014 de 1,5 Md€.

Cette contribution nationale des collectivités s'élèvera donc à 3,7 Md€ en 2015 et se poursuivra à la même hauteur en 2016 et 2017.

La répartition de l'effort entre les collectivités territoriales est, comme en 2014 et conformément aux choix opérés par le Parlement, proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement. La part supportée par le bloc communal (communes et intercommunalités) représente 56% soit 2,071 Md€.

Cet effort s'accompagne d'un renforcement substantiel de la péréquation. Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progresse en 2015 de 210 M€ représentant une hausse de 36 %.

Les collectivités territoriales connaissent donc ainsi une profonde mutation de leur structure budgétaire en raison de la réduction drastique des concours financiers de l'État sur plusieurs exercices consécutifs.

Ainsi nos analyses et réflexions pour le BP 2015 tiennent globalement compte de tous ces facteurs et éléments contenus dans le PLF 2015.

III – Orientations budgétaires 2015

Dans ce contexte économique national très perturbé et compte tenu des répercussions sur les finances des collectivités locales, le budget 2015 de la commune de Châteauroux a été élaboré avec le plus grand soin pour garantir aux Castelroussins le maintien des services publics de qualité.

Malgré les incertitudes liées à l'adoption future du PLF 2015, les grandes lignes de ce budget 2015 sont les suivantes :

- Les taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ne subiront aucune hausse en 2015 et resteront au niveau de ceux de 2011 ;
- Les dotations reçues de l'État subissent une diminution d'une ampleur inédite, compte tenu de la réduction des concours financiers de l'État aux collectivités locales de 3,7 Md€ (cf. supra).
- Le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) continuera de progresser annuellement jusqu'en 2016.
- Les tarifs de prestations varieront de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac) soit 1 % (période décembre 2012 à mai 2014).
- Les dépenses de fonctionnement continueront à être maîtrisées grâce à la bonne gestion des services et à la mutualisation des services municipaux et ceux de la Communauté d'agglomération castelroussine (CAC), et malgré la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée scolaire 2014 qui pèsera budgétairement en année pleine sur l'exercice 2015.
- Tous les efforts en faveur de la cohésion sociale seront maintenus.

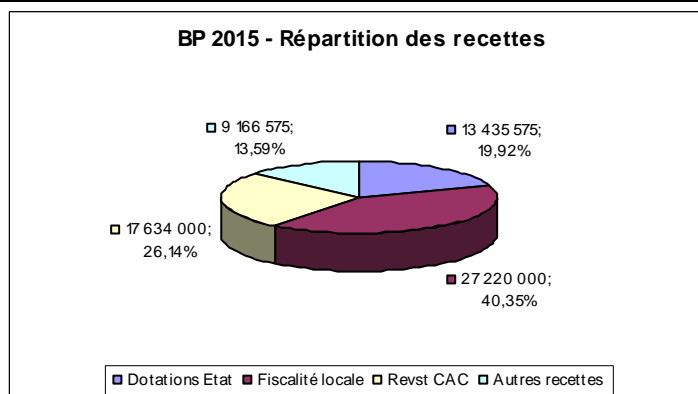
- **A – Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont constituées de 4 grandes catégories :

les ressources externes ou les transferts de l'Etat (13 435 575 €), les ressources internes ou le produit de la fiscalité directe locale (27 220 000 €), les reversements de la CAC (17 634 000 €) et les autres recettes (9 166 575 €)

Elles diminuent globalement de 2,70% et par catégorie, évoluent de la manière suivante :

catégorie	Ressources externes ou transfert de l'État	Ressources internes ou fiscalité locale	Reversement de la CAC	Autres recettes
2015	13 436 K€(-11,97%)	27 220 K€(+0,26%)	17 634 K€	9 167 K€(-1,22%)
2014	15 262 K€	27 150 K€	17 634 K€	9 279 K€



1. Les transferts de l'Etat

La population castelroussine, telle qu'elle apparaît dans les chiffres du dernier recensement, s'établit à 47 600 habitants (- 587 habitants).

La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation d'aménagement ; cette dotation d'aménagement est elle-même composée de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Les prévisions de réductions des dotations d'Etat se traduisent comme suit sur les dotations perçues dans le budget municipal :

- Dotation forfaitaire : 9 160 K€ contre 10 896 K€ au BP 2014 soit - 1 736 K€.

- Dotations d'aménagement :

❖ dotation de solidarité urbaine : 2 067 K€ contre 2 123 K€ au BP 2014 soit - 56 K€

❖ dotation nationale de péréquation : 118 K€ contre 260 K€ au BP 2014 soit - 142 K€

Globalement, au niveau communal, la baisse des dotations diverses versées par l'Etat sera d'environ 1 826 K€ par rapport au BP 2014.

2. Les produits de la fiscalité directe locale

Les produits de la fiscalité directe locale de la commune sont constitués de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, bâti et non bâti.

En 2014, conformément à nos engagements, les taux communaux d'imposition ont été reconduits à l'identique de 2011. Pour 2015, à nouveau, aucune augmentation ne sera pratiquée. Cette mesure représente un réel effort pour la ville et repose sur la volonté de préserver au maximum le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'actualisation des bases de la taxe habitation et taxe foncière est non déterminée à ce jour par l'Etat, ce qui nécessite une prudence accrue dans nos prévisions. A ce jour, l'hypothèse de 0,70 % a été retenue pour porter le montant du produit attendu à 27,220 M€.

Depuis 2011, l'évolution du produit de la **taxe d'habitation** et de la **taxe sur le foncier bâti et non bâti** ressort de la façon suivante :

	Prévisions BP 2015	2014 (état 1259)	2013 (état 1259)	2012 (état 1259)	2011 (état 1259)	Taux 2011 à 2015
Taxe habitation	12,236 M€	12,151 M€	12,074 M€	11,805 M€	11,546 M€	9,15 %
Taxe foncier bâti	14,891 M€	14,788 M€	14,685 M€	14,294 M€	13,949 M€	7,31 %
Taxe foncier non bâti	0,093 M€	0,092 M€	0,098 M€	0,099 M€	0,098 M€	72,83

3. Les reversements de la CAC

Versée par la Communauté d'Agglomération Castelroussine, l'attribution de compensation est calculée sur la base de l'ancienne taxe professionnelle perçue antérieurement par la ville de Châteauroux et diminuée du montant du transfert des charges lié aux compétences transférées.

Le montant de l'attribution de compensation, qui ne bénéficie d'aucune actualisation, s'élèvera en 2015 à 17,634 M€.

4. Les autres recettes

Les autres recettes comprennent essentiellement les recettes tarifaires et les revenus des loyers ainsi que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité reste pour 2015 une recette communale pour un montant de 900 K€.

Après un léger rebond en 2010 et 2011, les recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutations ont accusé une diminution sur 2012 et 2013 ; le niveau de 2007 n'est toujours pas retrouvé. L'année 2014 marquera une hausse sensible du fait d'une transaction exceptionnelle induisant une recette de 140 K€ non récurrente. La situation étant encore fragile en matière de transactions immobilières, il est prudent de retenir en 2015 un montant de 680 K€.

• B – Les dépenses de fonctionnement

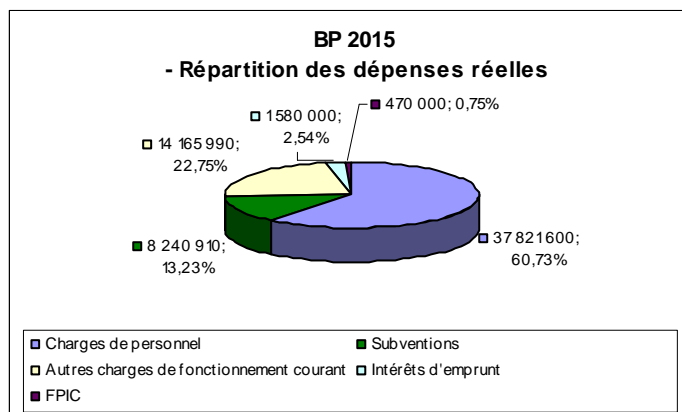
Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, des subventions, des autres charges de fonctionnement courant et des intérêts d'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement évoluent globalement de - 1,47 %.

Cette évolution négative est le fruit :

- d'une très grande maîtrise des charges, malgré les hausses très fortes des tarifs énergétiques (électricité, gaz, fuel), la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la revalorisation de la catégorie C des personnels communaux,
- du début de la mutualisation des personnels communaux et intercommunaux.

La répartition de ces dépenses est la suivante :



Dans un contexte de ressources de plus en plus contraintes, il est impératif de poursuivre le mouvement engagé afin de contenir ces charges à un rythme compatible avec celui des recettes comme le préconise la Cour des Comptes.

1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement (60,73 %) 37,822 M€ contre 37,610 M€ au BP 2014.

La masse salariale globale devrait augmenter de 0,56 % de budget primitif à budget primitif.

Cette faible augmentation comprend toutefois l'augmentation de la masse salariale induite par l'effet en année pleine de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et la revalorisation de la rémunération des agents de la catégorie C de la fonction publique ; deux

mesures qui ont été imposées par l'État aux collectivités. L'effet de ces mesures est cependant atténué par la mise en œuvre de la mutualisation de certains personnels communaux et intercommunaux.

2. Les subventions

La ville soutient l'activité de nombreuses structures (environ 160) agissant dans le domaine sportif, éducatif, social ou socioculturel à travers l'octroi de subventions dont l'évolution reste très maîtrisée.

Compte tenu de la forte contrainte de ses dépenses de fonctionnement, la ville a demandé aux partenaires associatifs auxquels elle apporte un cofinancement, d'adopter la même rigueur budgétaire pour la maîtrise de leurs dépenses.

Globalement, l'engagement financier 2015 de la ville auprès de ses partenaires s'élève à 8 241 K€ contre 8 251 K€ au BP 2014 et est en recule 0,12 %.

Cinq organismes reçoivent environ 61 % des subventions directes :

• Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) + 3,23 %	1 919 K€
• L'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) - 0,60 %	1 650 K€
• L'Association de Gestion des Maisons de Quartiers de Châteauroux <i>stable</i>	654 K€
• Le centre de formation La Berrichonne Football - 3,25 %	431 K€
• L'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI) <i>stable</i>	370 K€

Ces cinq organismes sont des partenaires essentiels de la ville dans la mise en œuvre de ses politiques sociale, culturelle, éducative et sportive. Il est donc nécessaire de porter le montant des subventions versées à ce niveau tout en leur demandant un effort de gestion dans leur structure.

3. Les autres charges de fonctionnement courant

Elles s'élèvent à 14 166 K€ contre 15 027 K€ et connaissent un recul de 5,73 %. Cette forte diminution est due en grande partie aux réductions importantes des charges courantes de fonctionnement des services municipaux combinée à la disparition du crédit bail du parking Équinoxe et permet d'absorber les augmentations tarifaires des fluides. La charge de ceux-ci représente environ 30% des dépenses de fonctionnement courant.

Toutefois, la maîtrise des fluides en volume permet de contenir la hausse tarifaire principalement grâce aux effets des actions mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21, des importants travaux de rénovation effectués dans les écoles et les autres bâtiments publics et la rationalisation dans l'organisation des activités des services.

4. Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales

Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) a été appliqué pour la première année en 2012, monte progressivement en charge jusqu'en 2016 pour atteindre au maximum 2 % des recettes fiscales des collectivités concernées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC) et des communes qui la composent est contributeur au FPIC.

En 2012, la contribution totale s'élevant à 202 665 € a été prise en charge en totalité par la CAC, par dérogation à la répartition de droit commun.

En 2013 et 2014, la répartition de droit commun a été appliquée et chaque collectivité a supporté la charge qui lui incombait ; la Ville de Châteauroux a contribué respectivement à hauteur de 196 477 € et 322 203 € sur un total de contribution de 433 019 € et 722 252 € ; la CAC supportant 142 482 € et 241 314 €.

La prévision de l'évolution nationale du FPIC laisse envisager une contribution d'environ 470 000 € pour la Ville de Châteauroux en 2015.

5. Les intérêts d'emprunt et le classement de la dette dans la charte de bonne conduite (charte Gissler)

La part des charges financières s'élève à 1 580 K€ et représente 2,54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Grâce à la gestion active des emprunts et à la faiblesse historique des taux variables, le poids des intérêts de la dette diminue de près de 20 % de BP à BP.

En effet, la dette est gérée de manière dynamique et sécurisée : environ 2/3 des emprunts sont en taux fixe et 1/3 est en taux variable simple. Le taux moyen pondéré de la dette s'établit ainsi à 2,91 % en fin d'exercice 2014.

Après la crise financière de l'automne 2008, une Charte de bonne conduite (dite GISSLER) a été élaborée et est utilisée par tous les établissements financiers pour formaliser les engagements respectifs des établissements bancaires et des collectivités locales.

Dans un souci de transparence sur la politique d'endettement et la gestion de la dette de la collectivité et d'information relative aux produits structurés, la charte permet de classer les emprunts selon les risques de taux. La typologie des risques est la suivante :

- Les types de taux classés par ordre croissant de A à F du plus sécurisé au plus risqué
- Les index utilisés classés par ordre croissant de 1 à 5 du moindre risque au plus haut risque

Le classement de la dette de la Ville de Châteauroux s'établira au 31/12/2014 comme suit :

- 25 emprunts pour un montant de capital restant dû (CRD) de 39,518 M€ soit 82,3 % classé 1A (taux fixe ou taux variable)
- 1 emprunt structuré pour un montant de CRD de 8,500 M€ soit 17,7 % classé 1B (barrière simple sans effet de levier).

Il est envisagé de réaménager prochainement cet emprunt structuré qui, à cette occasion passerait en catégorie 1A et fiabiliserait ainsi 100% de la dette de la commune.

• C – L'autofinancement

Le niveau d'autofinancement brut doit être rapporté au montant du capital de la dette à rembourser soit 5,100 M€.

Compte tenu de l'effet ciseau sur les ressources (- 2,70 %) et les dépenses de fonctionnement (- 1,54 %) de la commune, l'autofinancement brut qui est en net recul dès 2014, est estimé en valeur de BP 2015 à 5,178 M€ et reste à surveiller sur les années suivantes au regard de la succession des diminutions de ressources de fonctionnement (dotations de l'État) et du profil d'extinction de la dette communale (environ 5 M€ /an).

Si l'objectif financier de maintenir l'autofinancement à un niveau suffisant est atteint au BP 2015, il n'est pas permis de conserver un rapport Épargne nette / Dépenses d'équipement

satisfaisant, induisant un recours à l'emprunt plus important en valeur relative des équipements à financer.

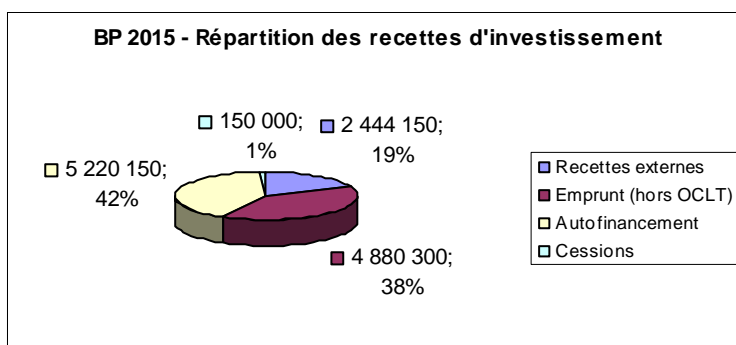
Depuis 5 ans, l'autofinancement a évolué de la façon suivante :

En M€	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	Estimation CA 2014	BP 2015
Recettes de fonctionnement	70,102	70,516	70,253	70,356	69,326	67,456	67,456
Dépenses réelles de fonctionnement	60,730	59,861	60,087	60,269	63,208	60,599	62,279
Autofinancement	9,372	10,655	10,166	10,086	6,118	8,700	5,178
Remboursement capital de la dette	5,188	5,370	5,169	6,776	5,350	5,627	5,100
Épargne nette	4,184	5,285	4,997	3,310	0,768	3,073	0,078
Dépenses d'équipement	12,012	12,610	13,305	11,296	11,580	10,920	7,593
Épargne nette / dépenses d'équipement	34,83 %	41,91 %	37,55 %	29,30 %	6,63 %	28,14 %	1,02 %
Capacité de désendettement	5,12 ans	4,84 ans	5,11 ans	5,07 ans	7,85 ans	5,52 ans	9,22 ans

• D – La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des recettes externes, des emprunts et de l'autofinancement.

La répartition est la suivante :



La part de l'autofinancement permet d'envisager sereinement l'avenir des investissements raisonnés et très maîtrisés de la commune.

1. Les recettes externes

Les principales recettes externes sont :

- le FCTVA : le montant est proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2014, il est estimé à 1,400 M€ ;
- la taxe d'aménagement : Le taux de cette taxe est fixé à 2,5 %. L'estimation est difficile car cette taxe est liée aux permis de construire délivrés : 0,075 M€ ;
- les subventions d'équipement reçues qui se décomposent comme suit :
 - produit des amendes de police rétrocédé par l'Etat ; il est estimé à 0,490 M€ ;
 - subventions d'équipement dépendant des caractéristiques des opérations d'investissement inscrites et de leur stade d'avancement (les subventions sont en effet perçues sur justificatifs des dépenses). Leur montant est estimé au BP 2015 à 0,479 M€.

2. Les emprunts

L'encours de la dette évolue de la manière suivante :

En K€

En cours de la dette	2 011	2012	2013	Prévision 2014	Prévision 2015
en cours au 01/01/ n	54 926	51 573	51 903	51 144	48 017
remboursement capital	5 370	5 169	6 776	5 627	5 100
nouveaux emprunts	2 017	5 500	6 017	2 500	4 800
en cours au 31/12/ n	51 573	51 903	51 144	48 017	47 717
évolution en cours	- 6,10 %	+ 0,64 %	- 1,46 %	- 6,11 %	- 0,62 %

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette sera d'environ 48,017 M€, soit en baisse significative de près de - 6,11 %.

En effet, en 2014, le recours à l'emprunt s'élèvera environ à 2,5 M€ contre 5,627 M€ de remboursement de capital sur les emprunts existants y compris un remboursement anticipé d'un prêt dont le taux était de 5,26 %.

Les hypothèses retenues pour le budget 2015 sont les suivantes :

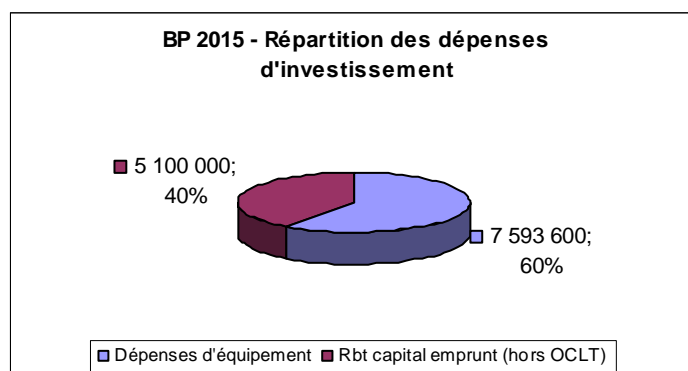
- Montant des emprunts inscrits au budget 4 923 M€ réalisé en quasi totalité ;
- Encours de dette au 31/12/2015 en léger recul.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) de la ville se situe en 2014 aux environs de 5,5 années. Ce ratio est très satisfaisant.

La qualité de la dette financière (à l'issue du prochain réaménagement, 100 % de la dette sera classée 1A) et sa bonne maîtrise faciliteront la traversée difficile des années à venir dans un contexte économique et financier toujours instable.

3. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont composées du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement de la collectivité. La répartition est la suivante :



La situation est la suivante : une année 2009 avec un volume d'investissement élevé (plan de relance : 14,780 M€), quatre années 2010, 2011, 2012 et 2013 revenues à un niveau courant et une prévision de réalisation des investissements en 2014 autour de 11 M€.

Le budget primitif 2015 permettra de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 7,6 millions d'euros.

Compte tenu de la réduction de l'autofinancement dégagé au BP 2015, en lien direct avec la diminution des dotations d'État et la volonté de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, il est nécessaire d'adapter le volume des investissements communaux au niveau de ses ressources et de sa capacité à rembourser les emprunts contractés pour financer ces investissements.

En 2015, les priorités de la municipalité sont la poursuite de l'amélioration du cadre de vie de notre cité, la sécurité et la rénovation des équipements publics en privilégiant les investissements productifs de réduction des charges de fluides et la reconstruction du gymnase Saint Jean.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Eco quartier Balsan - travaux d'aménagement et de viabilisation	250 K€
- Viabilisation opération SCALIS – Les Grouailles	200 K€
- Rues Dauphine et Descente de ville	330 K€
- Rues des Pavillons et Dorée	204 K€
- Rue de la Liberté	150 K€
- Rue Gustave Eiffel – prolongement jusqu'au lotissement Le clos du chêne	115 K€
- Rue de la République - trottoirs	132 K€
- Rue de Bourgogne - trottoirs	20 K€
- Reprise joints de dilation pavés place de la république	100 K€
- Programme de voirie	150 K€
- Extension et mise en conformité réseau cyclable	50 K€
- Aménagement quai n° 1 pôle échanges place Voltaire	40 K€
- Viabilisation et espaces verts FRPA St Jean	50 K€
- Cours Saint Luc - contrôle d'accès	50 K€
- Aménagement terrains familiaux	152 K€
- Mobilier urbain et travaux dans les aires de jeux	60 K€
- Travaux jeux extérieurs crèches, écoles et centre aéré	80 K€
- Cimetière Saint Denis - travaux des allées	40 K€
- Travaux espaces verts et plantation arbres	70 K€
- Plan lumière (mise en valeur des bâtiments)	50 K€
- Vidéo-protection	112 K€
- Matériel éclairage public - lanternes à leds	200 K€
- Rénovation mâts, réseaux et armoires éclairage public	100 K€
- Renforcement éclairage passages piétons et modules sonores sur feux signalisation	35 K€
- Remise en état ancienne caserne des pompiers	100 K€
- Gymnase André Mondon – études pour travaux de reconstruction	330 K€
- Gymnase Touvent - revêtement de sol	155 K€
- Gymnase Jean Monnet – éclairage de la salle	30 K€
- École maternelle Jules Ferry – cour de l'école	45 K€
- École Primaire Jean Moulin – rénovation, réaménagement et clôture	405 K€
- École primaire Lamartine – rénovation de la toiture	85 K€
- École primaire Descartes – sanitaires	10 K€
- Crèche Les Papillons - extension	90 K€
- Équipement informatiques des écoles (tableau blanc interactif, vidéo projecteur, câblage wifi)	93 K€
- Horodateurs - remplacement et modernisation	150 K€
- Travaux et équipements dans les bâtiments culturels et cultuels	280 K€
- Travaux et équipements dans les bâtiments sportifs	135 K€
- Travaux et équipements dans les bâtiments scolaires et cantines	164 K€

- Travaux et équipements dans les bâtiments accueil petite enfance	20 K€
- Travaux et équipements dans les bâtiments accueil personnes âgées	20 K€
- Travaux et équipements dans les autres bâtiments municipaux	478 K€
- Dotations d'investissement aux Conseils de quartier	100 K€
- Subvention à l'OPAC pour la démolition – reconstruction du FRPA	542 K€

Il est à noter que certaines opérations d'aménagement urbain et de voirie sont réalisées en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

De plus, le lotissement communal « Alphonse Daudet » est terminé et en phase de commercialisation des terrains ; celui dénommé « Les Fontaines » est en phase finale d'aménagement et sera commercialisé dès 2015 ; enfin, les travaux du lotissement « Le Nôtre » seront exécutés en 2015.